



14 rue André Bonnet
41130 GIEVRES
02 54 88 16 48

Nombre de membres :
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 22
(dont 1 procuration)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIB

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

Berger
Levaut

ID : 041-254100746-20260610-15_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 10 du mois de juin, à 18h30, le Conseil syndical s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente à Gièvres, sous la présidence de Monsieur Romain Sourieux.
Date de convocation du Comité syndical le 26 mai 2026.

N° 15_2026

PRESENTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CC CHABRIS-PAYS DE BAZELLE	VILLERETTE Bernard THIBAULT Patrice	LEVITRE Pascal
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	POITEVIN Vincent GUENAI Hervé arrivée 18h40 BOITTE Noël BEALE Alain SOURIOUX Romain VELVENDRON Christelle	DENIS Dominique
CC VAL DE CHER CONTROIS	BRAULT Patrice pv DANGER J. L. TAUVRON Jean-Marc POMA Alain	JULIEN Pierre PAGNAULT François BIERT Jean-Marc
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	DUGUET Jean-Marc LE JOSSEC Fabien	PIETU Delphine CORNEAU Jean-François MOUSSET Stéphane

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS TITULAIRES EXCUSES

CC CHABRIS-PAYS DE BAZELLE	FIRMIN Lucie
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	BRISSET Laurent, CHENE Corinne
CC VAL DE CHER CONTROIS	BARAT Claude, GAUTHIER Michelle, THIBAULT-GALLION Salomé, VERPAUX Jean-François, DANGER Jean-Luc pouvoir à BRAULT P.
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	DE BRACH Geneviève, PERROCHON Serge, BEAUFRERE Louis, PINEAU Elodie, LEGENDRE Michel

ABSENTS TITULAIRES

CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	CHANTEREAU Alain
CC VAL DE CHER CONTROIS	ROSET Jean-Jacques
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	LEDUC Benoit

Assistaient également au Comité syndical :
CHASSANY Pascale, secrétaire du SMIBCS
HENRY Stéphane, technicien de rivière du SMIBCS
GILOT-LECLERC Françoise (Présidente sortante)

BRAULT Patrice a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité syndical (art. L.2121-5 du CGCT).

OBJET : Autorisation signature du marché portant sur les travaux de restauration de la continuité écologique de la Prée à Saint-Georges-sur-la-Prée.

Le Comité syndical :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5212-1 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 211-7,
Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,
Vu la délibération n° 02-2023 en date du 23 janvier 2023 du Comité syndical portant approbation des nouveaux statuts du syndicat,
Vu la délibération n°06-2024 en date du 11 mars 2024 autorisant le transfert du domaine public fluvial (DPF) de la rivière Cher ;
Vu la décision d'attribution du pouvoir adjudicateur en date du 3 juin 2026 ;

Considérant la compétence du SMIBCS dans la restauration des milieux aquatiques du bassin du Cher sauvage,

Considérant que pour assurer les travaux de restauration de la continuité écologique de la Prée à Saint-Georges-sur-la-Prée, il convient de recourir à un prestataire extérieur dans le respect des procédures de la commande publique,

Considérant qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour les travaux de restauration de la continuité écologique de la Prée à Saint-Georges-sur-la-Prée du 13 avril au 19 mai 2026,

Considérant la décision d'attribution à l'entreprise IDVERDE pour un montant de 28 649.27 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres préétabli,

Après en avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise Monsieur le Président à signer le marché portant sur les travaux de restauration de la continuité écologique de la Prée à Saint-Georges-sur-la-Prée avec l'entreprise IDVERDE
- donne tous pouvoirs au Président pour mener à bien et signer tous les documents relatifs cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Romain SOURIOUX

